*Etampes le 02/06/2020*

Plan de Reprise de l’Activité (PRA) du SSESD la Chalouette à partir du 8 juin 2020

Phase 2 de la reprise d’activité (actualisation du PRA initial du 11 mai 2020)

*Sous réserve de modifications liées aux recommandations à venir : gouvernementales, régionales, départementales et associatives.*

Le PRA ainsi défini prend en compte les conditions préalables de reprise, les modalités spécifiques réservées à l’accueil, les mesures de protection prévues lors de la reprise et les dispositions particulières liées à l’activité organisée sur chaque site suivant la spécificité des publics.

Ce PRA décline les recommandations orientées des pouvoirs publics contenues dans le document du 03 mai 2020 portant l’intitulé *« Lignes directrices relatives à la réouverture progressive et encadrée des accueils de jour en externats médico-sociaux ».*

Le présent document modificatif de PRA initial est élaboré en lien avec les annonces des pouvoirs publics qui comporte des assouplissements, attendus à partir du 2 juin. Il fera l’objet d’une consultation des personnes accompagnées et des familles et/ou représentants légaux. Le Comité social et économique (CSE) sera par ailleurs consulté lors de la séance programmée le 3 juin 2020.

La médecine du travail (régime générale et MSA) sera consultée pour avis.

Le plan de reprise de l’activité sera préalablement communiqué aux instances concernées.

Un comité de pilotage pour la gestion du déconfinement se réunit une fois par semaine depuis le 11 mai pour apprécier les aménagements des PRA respectifs, suivant l’évolution de la situation dans chaque établissement et service.

 Ce comité de pilotage sera composé de

* Représentants des familles :
* Représentants des personnes accompagnées
* Représentants de la CSST
* AAPISE :
* Président
* Direction Générale
* Directions des pôles
* Responsable du pôle éthique et qualité

1. LES CONDITIONS PRÉALABLES DE REPRISE :
2. Expression des personnes accompagnées et de leur famille

Le SSESD réalise, toutes les semaines, depuis le 15 mars 2020, un questionnaire auprès de toutes les familles ayant un enfant accompagné au sein du service.

Ce questionnaire a donné lieu à un Projet Personnalisé de suppléance (PPS) tenu à jour et actualisé chaque semaine.

Ces deux documents doivent sourcer une expression clairement identifiée des familles quant à leur choix et leur préoccupation dans l’aménagement des conditions de reprise qui leur sont proposées.

1. Les choix préférentiels

Il sera proposé à toutes les familles une diversification des modes d’accueil et d’accompagnement suivant les trois possibilités ainsi identifiées :

* Maintien ou renforcement de l’accompagnement à domicile ;
* Reprise de l’accompagnement en ESMS à temps partiel, avec maintien parallèle d’un accompagnement à domicile ;
* Reprise de l’accompagnement à temps plein au service (3 actes par enfant et par semaine).

Pour chacune de ces possibilités, il sera proposé un aménagement de l’accueil dans un cadre spécifiquement dédié à l’observance des mesures sanitaires.

1. L’estimation en besoin d’équipement de protection individuelle (EPI)

Quelles que soient les circonstances, les professionnels ont la stricte obligation de porter un masque dans l’exercice de leur mission dès lors où celle-ci comprend une coprésence avec au moins une personne accompagnée. Il sera remis, dès le mardi 02 juin, à chaque professionnel ou bénévole intervenant dans les établissements et services gérés par l’AAPISE, 5 masques grand public homologués et lavable 10 fois. Les masques chirurgicaux seront à l’usage exclusif des personnes accompagnées qui ne manifestent pas d’opposition à les porter

1. Accompagnement VAD :

Kits dédiés aux Visites à Domicile comprenant des éléments à usage unique :

* Sur chaussure ;
* Sur blouse ;
* Charlotte.
* Masque

1. Accompagnement sur site :

* Masques grand public ;
* Masques chirurgicaux ;
* Solution hydro-alcoolique

1. Accompagnements à l’extérieur :

* Masques grand public ;
* Masques chirurgicaux ;
* Flacon pour solution hydro-alcoolique

1. Quantités d’EPI nécessaires / semaine récupérés au siège tous les lundis (pour 5 jours travaillés par semaine)

* Masques : 117 / semaines pour 3 actes par jeunes (pour accueils/VAD/sorties).
* Solution hydro-alcoolique : 2 litres/semaine (80 ml / semaine/professionnel)
* Lingettes : 250 lingettes / semaine (10 lingettes/semaine/professionnel)
* Sur-chaussures : 5 paires de sur-chaussures/semaine (5 VAD / semaine, 1 paires par VAD en moyenne)

1. LES MODALITÉS D’ACCUEIL
2. L’organisation de l’information
3. Information préalable par tout moyen (Mail, courrier, téléphone) des familles et personnes accompagnées ;
4. Affichages verticaux (notices murales ou sur panneaux) et affichages horizontaux (marquages au sol).
5. Les plans de reprise seront consultables sur le site de l’AAPISE dans la rubrique « espace privé » réservée aux parents et aidants.
6. La reprise progressive de l’activité :

Reprise de l’activité des professionnels à temps complet à compter du 8 juin (fin du télétravail).

Sur la journée :

* Deux enfants / deux professionnel.les / une salle si les 4m² par personne sont possibles
* Maximum un accompagnement par étage à l’intérieur du Bâtiment principal sur la même plage horaire (1h30) et dans des salles différentes. Sur cette même plage horaire, une ou plusieurs prises en charge à l’extérieur du site sont possibles.
* Le chauffeur assure prioritairement le transport des enfants concernés par les thérapies individuelles. Pour les autres suivis individuels, ce sont les professionnels qui assurent les transports.

Principe : 1 enfant et 1 professionnel par véhicule. Exceptions possibles à évaluer au cas par cas si nécessité d’être exceptionnellement accompagné par 2 professionnels : par exemple si accompagnements avec troubles du comportement ou si besoin de travailler au domicile de façon différenciée et séparée avec l’enfant accueilli et le reste de la famille (fratrie, parents), ou si accompagnement simultané de deux frères jumeaux, ...

* Si tous les accompagnements individuels habituellement proposés ne peuvent être maintenus faute de créneaux horaires, d’indisponibilités de salles ou autres motifs, il appartient à la direction en concertation avec l’équipe pluridisciplinaire de déterminer, au regard des Plan Personnalisés de Suppléance, les enfants à accompagner prioritairement (enfant avec TSA, situations familiales complexes).
* Les masques sont obligatoires pour les professionnels, en toute circonstance, pour tout accompagnement de coprésence avec les personnes accompagnées. Les enfants de moins de 10 ans ne ne sont pas tenus à l’obligation de port de masque. Les enfants de plus de 10 ans qui refusent le port de masque, doivent être accompagnés dans le respect des gestes barrière.
* Il sera fait la recommandation aux parents souhaitant un accueil de leur enfant de procéder à un contrôle de la température avant de quitter le domicile et d’informer le cas échéant le représentant de l’établissement ou du service en cas de fièvre.
* La reprise des accompagnements individuels tient à l’accord préalable des parents.
* Attribution des salles :
* Au rez-de-chaussée :
* Salle de psychomotricité
* Petite salle avec coin cuisine: éducatif
* Au premier étage :
* Salle bibliothèque : orthophonie
* Salle activité : éducatif / pédagogique
* Salle cuisine : éducatif
* Au deuxième étage :
* Les deux salles habituellement réservées aux entretiens individuels et entretiens de famille à visée thérapeutique,
* La salle du personnel peut être utilisée pour les entretiens réunissant trois personnes.
* L’atelier de l’agent d’entretien à l’extérieur du bâtiment central : éducatif.

Suite aux documents envoyés aux parents pour connaitre leur décision quant à la reprise, pour leur enfant, des accompagnements du SSESD sur site ou en VAD :

sur les 36 enfants suivis (habituellement 39 seulement au 16 mars 2020 2 enfants étaient encore en périodes d’évaluation des besoins donc les parents n’avaient pas signés le Document Individualisé d’Accompagnement actant l’admission et un jeune est sortie le 12 mars 2020 juste avant le début du confinement) :

* 32 accords parentaux pour la reprise du suivi SSESD quel qu’en soit la forme proposée par les professionnels : sur site ou en extérieur.
* 4 parents ne souhaitent pas la reprise du suivi pour raison de précaution sanitaire.

Pour sa reprise d’activité, l’équipe pluridisciplinaire du SSESD propose au moins 1 suivi (et plus si possible) à chacun des 32 enfants. Ces accompagnements se répartiront sur la semaine en tenant compte: du protocole sanitaire, des jours et horaires de travail des professionnels.

1. MESURES DE PROTECTION LORS DE LA REPRISE :
2. Aménagement des recommandations scientifiques
   1. Sur site

* Demande aux parents/proches de prendre la température des enfants avant la venue au SSESD. Possibilité d’emmener un thermomètre si besoin. Si l’enfant présente des signes de fièvre, il ne sera pas accueilli au SSESD.
* La prise de température systématique des professionnels n’est pas requise mais conseillée en cas de sensation de fièvre. Chacun doit être attentifs à l’apparition éventuelle de symptômes évocateurs du COVID 19.
* Se laver les mains obligatoirement à l’entrée et à la sortie de l’établissement et de manière régulière tout au long de la journée.
* Respect des gestes barrière de distanciation habituelle mis en place depuis le début de la crise sanitaire.
* Éviter les contacts entre les enfants : les jeunes doivent être accueillis prioritairement dans des lieux différents, ou alors exceptionnellement avec des distances larges (par exemple dans la cour).
* Au maximum 12 personnes (enfants et adultes) au même moment sur site (respect de la distanciation sociale)
* Plan de circulation : sur site, une seule entrée ; une seule sortie
* Après chaque temps de prise en charge à l’intérieur des locaux, est prévu un temps de désinfection de la salle et des objets utilisés ainsi que des parties communes fréquentées.
* Les professionnels assurent la désinfection de la salle et des objets utilisés. L’agent polyvalent aidé du chauffeur s’occupent de la désinfection des parties communes (poignée de portes : entrée principale, secrétariat, interrupteurs, rampe d’escalier, toilettes du bas etc.)
* Sur chaque porte des salles utilisées, affichage d’un tableau traçant le jour et l’heure de chaque désinfection avec la signature de la personne l’ayant faite.
* Les enfants utilisent prioritairement les toilettes du rez-de-chaussée. Les toilettes du premier étage sont réservées aux adultes.
* Pour le transport : un enfant par véhicule et utilisation du masque pour l’adulte et l’enfant (si possible pour lui), désinfection du véhicule après chaque transport.
* Pour les professionnels, le port du masque est obligatoire pour toute prise en charge.
* Dans chaque salle d’activité comme dans les véhicules, mise à disposition de gel hydro alcoolique, de chiffon et d’un pulvérisateur contenant un produit désinfectant. Au secrétariat mise à disposition de masques
* Entre midi et deux et en fin de journée, les parties communes sont de nouveau désinfectées. Il est donc essentiel que les salles d’activités le soient au fur et à mesure de leur utilisation.
  1. En VAD

Masques toujours proposés aux enfants (et aux familles).

Dans le cas d’une VAD nécessaire au sein d’une famille déclarée « COVID-19 », utilisation de sur-blouse, sur-chaussures, masque FFP2, gants qui seront mis dans un sac poubelle à la fin de la VAD.

1. Taille des groupes

Dans un premier temps et jusqu’à nouvel ordre :

Groupes thérapeutiques limités à 2 enfants et 2 adultes dans une même pièce sous résetve d’avoir 4m² par personne et de respecter les distanciations sociales.

1. Application des mesures barrières

* Distances minimales de 1m : prévoir un espace de 4 m² autour de chaque personne (masque obligatoire pour les professionnels chaque fois qu’il sera impossible d’observer un espace de distanciation de 4 m2)
* Lavages réguliers des mains, toutes les heures et utilisation de gel hydro alcoolique à chaque fois que nécessaire (le port des gants n’est *a priori* pas conseillé, car vecteur de transmission).

1. Organisation préalable de la désinfection

* Nettoyage avec un produit désinfectant du véhicule après transport du jeune.
* Nettoyage par les services généraux des locaux (WC, pièces d’accueil, rampes d’escaliers, poignées de portes…) et des objets utilisées (ordinateur, poignées de porte, stylos, …) qui seront mis de côtés dans des caisses clairement identifiées le midi et le soir.
* Des fiches techniques d’entretien et d’usage seront affichées sur les portes des locaux et mises dans les véhicules afin d’assurer une traçabilité des actions. Elles seront à remplir par tous les utilisateurs et personnes qui nettoient.

1. Port obligatoire des masques

* Masques obligatoires pour les professionnels en présence des enfants.
* Masques proposés aux enfants de plus de 10 ans (sans caractère obligatoire). Néanmoins, le port du masque doit être systématique pour les enfants lorsque cela est possible, en fonction de l’âge et de la pathologie de l’enfant.

M.BARRET Olivier

Directeur de pôle « autonomie enfance »